



# ?? Impayé : lettre de relance obligatoire ?

Fiche pratique publié le 09/11/2023, vu 2677 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

**L'envoi d'une lettre de relance constitue la première étape du recouvrement amiable.**

Juridiquement, envoyer une lettre de relance n'est pas un acte obligatoire. Il est possible d'adresser en tout premier lieu une lettre de mise en demeure à son débiteur voire de l'assigner directement en justice.

Mais la lettre de relance est une pratique presque systématique qui peut permettre de déterminer la raison pour laquelle le client ne paie pas : simple oubli, difficultés passagères, désaccord sur le prix...

Les retards de paiement sont généralement dus à la perte de la facture, à un classement à tort avec les factures payées, à une procédure lourde de mise en paiement (surtout dans les grandes entreprises) ou simplement à un oubli de la part du client.

- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
  
- [Relance d'une facture impayée : mode d'emploi](#)
- [Délai de prescription d'une facture](#)
- [Mise en demeure de payer : conditions de validité](#)
- [Date limite de paiement d'une facture](#)
- [Les pénalités de retard de paiement : mode d'emploi](#)
- [La procédure d'injonction de payer](#)
- [Mise en demeure de payer : modèle](#)
- [Mise en demeure de payer : effets](#)
- [Répondre à une mise en demeure de payer](#)
- [Une lettre de mise en demeure peut-elle permettre de pratiquer une saisie ?](#)
- [Frais de mise en demeure : qui doit les payer ?](#)
- [Facture impayée et délais de paiement](#)
- [Le rejet d'un chèque sans provision](#)
- [Facture impayée : que faire ?](#)
- [L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : mode d'emploi](#)
- [Relance d'un impayé par téléphone](#)
- [Accélérer le recouvrement d'un impayé](#)

- Recourir à une société de recouvrement